



ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU SYSTEME DE SUIVI DE LA PECHE ARTISANALE CONTINENTAL DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Lomé, du 12 au 15 octobre 2015

Présentation de la **COTE D'IVOIRE** sur le système de suivi de la pêche artisanale continentale

1. Sites choisis (nombre, localisation)

25 sites de suivi dont **10** en stratégie de suivi permanent et **15** en stratégie de suivi saisonnier ont été choisis.

Ces sites ont été regroupés en **03 zones**:

- ZONE 1 : Bas-Sassandra, Lagunes, Moyen Cavally, Sud Comoé
- ZONE 2: Lacs, Marahoué, N'Zi Comoé, Vallée du Bandama
- ZONE 3: 18 Montagnes, Agneby, Bafing, Denguélé, Fromager, Haut Sassandra, Moyen Comoé, Savanes, Sud Bandama, Worodougou, Zanzan.

2. Sensibilisations

Des missions de sensibilisation des pêcheurs et chefs de sites ont été effectuées.

3. Formation des agents de collecte

Seule la formation des 20 agents de collecte pour le mode de suivi permanent a été effectuée.

Difficultés et causes éventuelles de non réalisation des tâches prévues au dernier GT

La principale difficulté est le retard dans la mise à disposition des fonds par la Commission de l'UEMOA.

Toutefois, certaines activités réalisées (sensibilisations et formation) ont été préfinancées par la Direction des pêches.

MERCI